



GRAND CONSEIL



**XXXII^e Assemblée Régionale Europe
de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

***« La démocratie directe et l'initiative citoyenne
dans le processus législatif dans le Canton de Vaud ».***

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs en vos titres, grades et fonctions,

En Suisse, le droit d'initiative existe non seulement au niveau fédéral mais aussi au niveau cantonal (un canton est comparable à une région française mais avec encore plus de compétence) et communal. Dans les cantons l'étendue de ces initiatives est souvent plus large qu'au niveau fédéral où l'initiative ne permet « que » la modification de la Constitution. En effet, plusieurs cantons prévoient par exemple « l'initiative législative » qui permet de demander l'introduction ou la modification d'une loi. Ce qui est le cas dans le Canton de Vaud, que je représente aujourd'hui et dont je vais vous présenter rapidement les diverses possibilités.

Trois types d'initiative coexistent, elles diffèrent tant sur la forme que sur le fond : l'initiative dite parlementaire, l'initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale et l'initiative dite Populaire. Quelques mots sur cette dernière qui est un objet émanant du corps électoral.

Toute demande d'initiative doit être annoncée au département en charge des droits politiques avant la récolte des signatures par au moins sept électeurs constituant son comité. Elle aboutit si 12'000 signatures, ou 18'000 en cas de demande de révision totale de la Constitution vaudoise, sont recueillies.

L'initiative populaire peut avoir pour objet :

- ⇒ La révision totale ou partielle de la Constitution.
- ⇒ L'adoption, la modification ou l'abrogation d'une loi ou d'un décret.
- ⇒ L'ouverture de négociations en vue de la conclusion ou de la révision ainsi que la dénonciation d'un traité international ou d'un concordat, lorsqu'il est sujet au référendum facultatif ou soumis au référendum obligatoire.

Si vous traversez l'une de nos villes, il se peut que vous rencontriez des gens qui vous demandent de signer un document pour soutenir par votre signature une proposition de modification de notre Constitution ou de lois cantonales.

La récolte de signatures est sans doute l'aspect le plus emblématique de notre système politique. Le Parlement n'est pas seul à légiférer. Les citoyens ont la possibilité d'apporter leur pierre à l'ouvrage des lois et ils ne s'en privent pas !

Les votations sont cependant plus qu'un simple mécanisme d'adoption ou de contrôle des normes législatives. La démocratie directe a littéralement modelé le jeu des partis et les règles électorales. Comme n'importe quel groupe ou minorité peut recourir au référendum ou à l'initiative populaire, le Gouvernement et le Parlement recherchent le consensus le plus large possible avant toute décision.

Aucune composante de la société civile ne doit avoir le sentiment d'être laissée sur la touche. Pour ce faire il existe différents types d'initiatives populaires dans le Canton de Vaud :

- a) Initiative tendant à la révision totale de la Constitution.
- b) Initiative rédigée de toutes pièces tendant à la révision partielle de la Constitution
- c) Initiative conçue en termes généraux tendant à la révision partielle de la Constitution.
- d) Initiative législative rédigée de toutes pièces.
- e) Initiative législative conçue en termes généraux.
- f) Initiative visant à l'ouverture de négociations en vue de la conclusion, révision ou dénonciation d'un traité ou concordat.

Les Suisses sont les champions toutes catégories de la démocratie directe ! Depuis un siècle et demi, ils se sont exprimés sur plus de 500 projets de portée fédérale et ont participé à des milliers de consultations cantonales et communales.

Mais sur quoi les Suissesses et les Suisses votent-ils donc ? Les centres d'intérêt du corps électoral ont beaucoup évolué : il y a eu les grands dossiers économiques, puis les débats liés aux droits sociaux et les sujets environnementaux, notamment le nucléaire. Aujourd'hui, ce sont les transports, la fiscalité, la défense nationale, les

assurances sociales, l'Europe, les questions de société et l'immigration, qui occupent le devant de la scène.

Les Suisses sont également très soucieux de leur cadre de vie, de la préservation des ressources naturelles du pays et de la protection de la nature ce qui fait que nous avons une pluralité d'initiatives qui sont déposées.

Nous tenons à votre disposition tous les documents complémentaires à ce bref exposé si vous souhaitez en connaître plus sur la « ***La démocratie directe et l'initiative citoyenne dans le processus législatif*** » dans le Canton de Vaud.

La Présidente de la section Vaud à l'APF

Laurence Cretegnny